

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand Lac Saint-François, le mardi 13 décembre 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1 Madame Nathalie Bélanger, siège # 4
Monsieur Gilles Racine, siège # 2 Monsieur Normand St-Pierre, siège # 5
Monsieur Réal Veilleux, siège # 3 Madame Louise DeBlois, siège # 6

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Monsieur Jean Jules Dansereau, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire.

1

16-12-306 Ouverture de la séance

Le président demande l'ouverture de la séance.

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE la présente séance ordinaire soit déclarée ouverte à 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
1.	16-12-306	<i>Ouverture de la séance</i>
2.	16-12-307	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>
3.	16-12-308	<i>Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016</i>
4.	16-12-309	<i>Dépôt de la liste des dépenses</i>
ADMINISTRATION		
5.	16-12-310	<i>Déclaration des intérêts pécuniaires</i>
6.	16-12-311	<i>Autorisation de virements de crédit - Postes budgétaires 2016</i>
7.	16-12-312	<i>Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux individus – Versement final – Subvention 2016</i>
8.	16-12-313	<i>Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux individus – Adoption de la grille – Subvention 2017</i>
9.	16-12-314	<i>TECQ – Rues du Couvent et Godbout</i>
10.	16-12-315	<i>Ouverture des soumissions – Produits pétroliers</i>
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
11.	16-12-316	<i>Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec</i>
TRANSPORT		
12.	16-12-317	<i>Rang 1 – Demande de paiement no 3 et réception provisoire</i>
HYGIÈNE DU MILIEU		
13.	16-12-318	<i>Projet 2016-12 – Octroi du contrat – Collecte et transport des matières résiduelles, matières recyclables et déchets volumineux</i>
14.	16-12-319	<i>Programme de récupération hors foyer</i>

15.	16-12-320	<i>Avis de motion – Projet de règlement sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières</i>
16.	16-12-321	<i>Règlement 16-454 modifiant le règlement de zonage 09-345 afin d'inclure une nouvelle classe d'usage commercial</i>
AUTRES DOSSIERS		
17.	16-12-322	<i>Soutien financier – Comité d'intégration de la MRC du Granit</i>
18.	16-12-323	<i>Aide financière – Projet personnel Marylène Bouchard-Racine</i>
19.	16-12-324	<i>Correspondance</i>
20.	16-12-325	<i>Varia</i>
21.	16-12-326	<i>Suivi des dossiers - Médecins</i>
22.	16-12-327	<i>Période de questions</i>
23.	16-12-328	<i>Fermeture de la séance</i>

2

16-12-307 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
appuyé par : Gilles Racine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3

16-12-308 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016

Le secrétaire est dispensé de la lecture du procès-verbal puisqu'une copie dudit procès-verbal a été remise dans les délais à chacun des membres.

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit adopté tel que présenté pour être consigné aux archives de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4

16-12-309 Dépôt de la liste de dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées, au montant de **108 470.15 \$** est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé par : Normand St-Pierre
appuyé par : Réal Veilleux

QUE les comptes à payer, au montant de **102 122.45 \$** soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

5

16-12-310 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau atteste qu'il a reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants :

- Monsieur Ghislain Breton
- Monsieur Roch Lachance
- Monsieur Gilles Racine
- Monsieur Réal Veilleux
- Madame Nathalie Bélanger
- Monsieur Normand St-Pierre
- Madame Louise DeBlois

6

16-12-311 Autorisation de virements de crédit – Postes budgétaires 2016

Il est proposé par : Louise DeBlois
appuyé par : Normand St-Pierre

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton autorise les virements de crédits nécessaires pour combler les postes déficitaires des dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

7

16-12-312 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux individus – Versement final – Subvention 2016

ATTENDU QUE la « Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux individus » adoptée le 24 mars 2015;

ATTENDU QUE le Conseil, tel que déterminé dans les critères de la politique, avait autorisé un premier versement de soixante-quinze pour cent (75 %) aux organismes reconnus par la Municipalité de Lambton;

ATTENDU QUE le solde de vingt-cinq pour cent (25 %) est payable à la suite de fourniture par les organismes de certains documents nécessaires à l'analyse et aux critères de la politique;

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Gilles Racine

QUE la Municipalité de Lambton verse aux organismes suivants le solde de vingt-cinq pour cent (25 %), pour 2016, selon les critères déterminés dans la « Politique de soutien aux organismes et aux individus » :

Association des riverains du Petit lac Lambton	407.00 \$
Association du Grand Lac St-François – secteur sud	548.25 \$
Regroupement pour la protection du Grand lac St-François	625.00 \$
Loisirs Lambton Inc.	500.00 \$
Galerie d'art du presbytère	750.00 \$
Fabrique Notre-Dame-des-Amériques	1 000.00 \$
Hockey Mineur Lambton	1 000.00 \$
Société pour la promotion industrielle (SPIL)	1 250.00 \$
Club de ski de fond de St-Romain	125.00 \$
Songe d'été en musique	125.00 \$
Fondation Georges-Henri-Hallée	500.00 \$

Adoptée à l'unanimité

16-12-313 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux individus – Adoption de la grille – Subvention 2017

ATTENDU QUE la « Politique de reconnaissance aux organismes et aux individus » adoptée le 24 mars 2015;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière des organismes pour l'année 2017, en vertu de la « Politique de reconnaissance aux organismes et aux individus », laquelle analyse la contribution de chaque organisme sous les angles détaillés ci-dessous :

- récurrence des activités;
- pertinence de la mission et des activités de l'organisme à l'égard des objectifs municipaux;
- nombre de personnes touchées par les activités de l'organisme;
- rayonnement de l'organisme;
- pourcentage du budget demandé vs budget global de l'organisation.

ATTENDU QUE le tableau détaillant l'aide financière octroyée à chaque organisme est joint aux présentes pour faire partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par : Louise DeBlois
appuyé par : Normand St-Pierre

D'OCTROYER les montants détaillés au tableau ci-joint aux organismes demandeurs selon les modalités prévues à la « Politique de reconnaissance aux organismes et aux individus ».

Adoptée à l'unanimité

16-12-314 TECQ 2014 – 2018 – Rues du Couvent et Godbout

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : Normand St-Pierre
appuyé par : Gilles Racine

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre dudit ministère.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28 \$) par habitant par année, soit un total de cent quarante dollars (140 \$) par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

10

16-12-315 Ouverture des soumissions – Produits pétroliers

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de fournisseurs de produits pétroliers pour la fourniture de mazout, du diesel clair et de l'essence ordinaire pour l'année 2017, en fonction des besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE les fournisseurs suivants ont déposé des prix en fonction de l'appel d'offres :

	Mazout	Diesel clair	Essence ordinaire
Coop Fédérée – Sonic	0.6871 \$ / litre	0.9271 \$ / litre	0.8531 \$ / litre
Les Pétroles R. Turmel	0.6590 \$ / litre	0.8930 \$ / litre	0.8560 \$ / litre

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a démontré que tous les fournisseurs se sont conformés aux exigences de la municipalité

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE le contrat pour fourniture de mazout, du diesel clair et de l'essence ordinaire pour l'année 2017, soit accordé à Les Pétroles R. Turmel du 4575, rue Latulipe à Lac-Mégantic, le plus bas soumissionnaire conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11

16-12-316 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités assument cinquante-trois pour cent (53 %) de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

ATTENDU QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travail, depuis plus d'une année, à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

ATTENDU QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

ATTENDU QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

ATTENDU QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des coûts;

ATTENDU QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par : Louise DeBlois
appuyé par : Réal Veilleux

QUE demande soit faite au Ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*.

QUE cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

QU'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec soit d'une durée minimale de 10 ans.

QUE le Conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT

12

16-12-317 Rang 1 – Demande de paiement # 3 et réception provisoire

ATTENDU, les travaux de réfection du Rang 1 sont terminés;

ATTENDU QUE l'entrepreneur, Excavation Gagnon & Frères inc. dépose une demande de paiement # 3 pour les travaux actuellement réalisés au montant de 120 077.94 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la demande de paiement, WSP Canada Inc. émet un avis favorable à l'avancement des travaux et recommande l'acceptation du paiement # 1;

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Gilles Racine

QUE la demande de paiement # 3, présentée par Excavation Gagnon & Frères inc., pour les travaux de réfection du Rang 1, au montant de 120 077.94 \$, taxes incluses, soit acceptée et payée.

QUE le montant soit prélevé à même le Fond général de la Municipalité et que le remboursement du Fond général sera fait au paiement final à partir du règlement d'emprunt approuvé pour ce projet.

QUE la Municipalité procède à la réception provisoire des ouvrages et autorise le Maire, monsieur Ghislain Breton, à signer les certificats s'y rattachant.

QU'un montant de 25 361.25 \$ avant taxes soit retenu, ce montant correspondant à la retenue contractuelle de 2.5 %, qui sera libéré lors de la réception définitive des travaux qui aura lieu en novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

13

16-12-318 **Projet 2016-12 – Octroi du contrat – Collecte et transport des matières résiduelles, matières recyclables et déchets volumineux**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a signifié à la MRC du Granit sa volonté de reprendre la compétence de la collecte et le transport des ordures et du recyclage;

ATTENDU QUE cette décision a pour conséquence que la Municipalité doit procéder à un appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles, matières recyclables et déchets volumineux;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Romain s'est également retirée de la MRC du Granit dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton et la Municipalité de St-Romain ont convenu de présenter un appel d'offres commun pour la collecte des matières résiduelles, matières recyclables et déchets volumineux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Romain, par résolution, a mandaté la Municipalité de Lambton afin de procéder à un appel d'offres par le système électronique SÉAO pour quatre (4) années, soit 2017, 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a déposé un prix pour la collecte des matières résiduelles, matières recyclables et déchets volumineux, pour quatre (4) années, soit 2017, 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'analyse de la soumission déposée par Services sanitaires Denis Fortier inc. du 3878, rue Frontenac à Thetford Mines s'est avérée conforme au devis d'appel d'offres;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger

appuyé par : Réal Veilleux

QUE la Municipalité de Lambton accorde le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des matières recyclables à Services sanitaires Denis Fortier inc. selon les spécifications suivantes :

	MATIÈRES RÉSIDUELLES	MATIÈRES RECYCLABLES	DÉCHETS VOLUMINEUX
2017	164 247.54 \$	112 158.11 \$	15 906.79 \$
2018	168 353.73 \$	114 962.07 \$	16 304.46 \$
2019	172 562.56 \$	117 836.12 \$	16 712.08 \$
2020	176 876.63 \$	120 782.02 \$	17 129.87 \$

QUE ladite résolution de la Municipalité de Lambton ne sera valide que par l'adoption d'une résolution de la Municipalité de Saint-Romain confirmant l'octroi du contrat à Services sanitaires Denis Fortier inc.

QUE le devis d'appel d'offres ainsi que la soumission déposée par Services sanitaires Denis Fortier inc. fassent partie intégrante du contrat.

QUE le Maire, monsieur Ghislain Breton et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean Jules Dansereau, soient autorisés à signer un contrat avec Services sanitaires Denis Fortier inc. pour la Municipalité de Lambton.

QUE monsieur Jean-Luc Fillion, Maire et madame Jacynthe Maher, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Romain sont autorisés par la résolution no 2016-243, adoptée le 12 décembre 2016 et jointe à la présente, à cosigner ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

14

16-12-319 Programme de récupération hors foyer

ATTENDU QUE selon un récent sondage réalisé pour le compte de Éco Entreprises Québec (ÉEQ), soixante-quatorze pour cent (74 %) des citoyens du Québec souhaitent que davantage de bacs soient disponibles dans les lieux publics;

ATTENDU QUE Éco Entreprises Québec invite les municipalités à se prévaloir de son Programme de récupération hors foyer;

ATTENDU QU'en soumettant un projet par le biais du programme, la Municipalité pourra profiter d'un remboursement de soixante-dix pour cent (70 %) du coût d'achat de ses équipements, jusqu'à concurrence de huit cent quarante dollars (840 \$) par unité;

ATTENDU QUE la demande doit être soumise avant le 31 décembre 2016;

Il est proposé par : Louise DeBlois
appuyé par : Normand St-Pierre

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 – Aires publiques municipales du Programme de récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec.

QUE cette demande concerne l'acquisition de vingt (20) unités d'équipements de récupération pour un montant total de 20 230 \$ plus taxes, moins une subvention de 14 161 \$ offerte par Éco Entreprises Québec.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

15

16-12-320 *Avis de motion – Projet de règlement sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières*

AVIS DE MOTION est par la présente donné que monsieur Réal Veilleux, conseiller, que lors d'une séance subséquente, sera présenté pour adoption, le Règlement 16-456 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'Hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité.

16

16-12-321 *Règlement 16-454 modifiant le règlement de zonage 09-345 afin d'inclure une nouvelle classe d'usage commercial*

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage 09-345;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Normand St-Pierre

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement 16-454 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-345 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE CLASSE D'USAGE COMMERCIAL, dont les copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

17

16-12-322 *Soutien financier – Comité Intergénération de la MRC du Granit*

ATTENDU QUE la demande est présentée par le Comité Intergénération de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la « Semaine d'intergénération » aura lieu du 10 au 19 février 2017;

ATTENDU QUE le but principal est de renforcer les liens entre les gens de nos communautés;

Il est proposé par : Réal Veilleux
appuyé par : Louise DeBlois

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton accepte de verser un montant de soixante-quinze dollars (75 \$) au Comité d'Intergénération de la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité

18

16-12-323 *Aide financière – Projet personnel de Marylène Bouchard-Racine*

ATTENDU QUE la demande est présentée par Marylène Bouchard-Racine demeurant à Lambton et entraîneur en chef du club de natation de la Haute-Beauce;

ATTENDU QUE parmi les membres du club de 21 nageurs, 6 proviennent de la Municipalité de Lambton;

ATTENDU QUE le but principal est de donner une identité et une visibilité aux membres du club de natation;

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Nathalie Bélanger

QUE le Conseil de la Municipalité de Lambton accepte de verser un montant de trois cent soixante dollars (360 \$) à Marylène Bouchard-Racine pour l'achat de vingt-quatre (24) T-shirts. Le chèque sera libellé au nom du Club Aquatique de la Région de la Haute-Beauce (CARHB).

Adoptée à l'unanimité

19

16-12-324 Correspondance

Le courrier reçu durant le mois de novembre 2016 a été remis aux élus.

20

16-12-325 Varia

21

16-12-326 Suivi des dossiers

- Médecins

22

16-12-327 Période de questions

- Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

23

16-12-328 Fermeture de la séance

Il est proposé par : Roch Lachance
appuyé par : Réal Veilleux

QUE la séance soit levée, il est 20 h 25.

Ghislain Breton
Maire

Jean Jules Dansereau
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim